



Published on *migrationpolicy.org* (<http://www.migrationpolicy.org>)

Home > Maroc: Préparer le Terrain pour Devenir un Pays de Transition Migratoire?

THE ONLINE JOURNAL of the MIGRATION POLICY INSTITUTE

MIGRATION INFORMATION SOURCE

FRESH. GLOBAL. AUTHORITATIVE.

Maroc: Préparer le Terrain pour Devenir un Pays de Transition Migratoire?

APRIL 8, 2014 PROFILE | By Hein de Haas

English version

Au cours de la deuxième moitié du XX^e siècle, le Maroc est progressivement devenu l'un des principaux pays d'émigration du monde, la diaspora marocaine étant aujourd'hui estimée à quelque 4 millions de personnes. Les Marocains constituent l'une des communautés les plus importantes et les plus dispersées d'Europe. Le pays compte actuellement environ 33 millions d'habitants; et plus de 3 millions de personnes de descendance marocaine vivent aujourd'hui en Europe de l'Ouest et du Sud. Plus récemment, les migrants marocains ont commencé à s'installer aux États-Unis et au Canada, où leur présence, bien que moins importante qu'en Europe, ne cesse de croître.

Ces dix dernières années, l'évolution des schémas migratoires a ouvert la voie à des changements d'ordre économique, démographique et juridique qui pourraient véritablement transformer ce pays d'Afrique du Nord. Bien que le Maroc demeure principalement un pays d'émigration, il est également en passe de devenir une destination pour les migrants et les réfugiés venus d'Afrique subsaharienne et, dans une certaine mesure, des pays d'Europe touchés par la crise. Sous l'effet du nombre croissant de migrants sur son sol, la société marocaine se retrouve confrontée à un ensemble totalement nouveau de problématiques sociales et juridiques qui sont typiques des pays d'immigration et qui ne correspondent pas encore à l'image que le pays nourrit de lui-même, qui est celle d'un pays d'immigration.

Alors que les révoltes du printemps arabe ont eu relativement peu d'influence sur la migration marocaine, la migration n'en est pas moins devenue l'une des questions les plus cruciales et les plus épineuses dans les relations entre la Maroc et l'Europe. Alors que cette dernière a essayé d'enrôler le Maroc dans sa lutte pour réduire l'immigration clandestine et la migration de transit, il va au contraire dans l'intérêt du Maroc de faciliter la mobilité de ses ressortissants.

Récemment, il semble que le Maroc parvienne à s'accommoder de son rôle croissant en tant que

pays d'immigration. En 2013, le Roi Mohammed VI a annoncé une nouvelle politique d'immigration plus libérale qui inclut des possibilités de régularisation des immigrants africains et européens qui se trouvent en situation irrégulière. Bien qu'il soit encore trop tôt pour prévoir comment cette nouvelle politique sera appliquée, cette évolution est en tout cas le premier signe montrant que les autorités marocaines reconnaissent que le pays est aussi en train de devenir un pays d'installation.

S'appuyant sur de nouvelles données uniques collectées par le projet DEMIG, cet article donne un aperçu de l'évolution historique et plus récente des schémas migratoires en provenance et à destination du Maroc et explique ces évolutions migratoires dans le contexte de la transformation des processus plus larges d'ordre social, économique et politique observée au Maroc et en Europe. Il analyse également comment l'intensification des restrictions migratoires européennes a eu pour conséquence involontaire de renforcer le caractère permanent de la migration marocaine, de même que les évolutions politiques récentes.

Migration Coloniale

Dans le cadre des conquêtes arabo-islamiques du VII^e siècle, ce sont principalement des populations arabophones qui sont venues peupler le territoire du Maroc actuel, suivies ultérieurement par un grand nombre de Juifs et de Musulmans fuyant l'Espagne après des siècles de *reconquista* de la péninsule ibérique, achevée en 1492. La migration forcée sous forme de commerce d'esclaves, au sein et à destination du Maroc, s'est prolongée jusqu'au cœur de l'époque coloniale.

En 1830, la colonisation par la France de l'Algérie voisine a marqué le début d'une période de restructuration économique et politique. De nouveaux schémas migratoires ont commencé à se dessiner au Maroc, sous la forme d'un accroissement de la migration de travail saisonnière et circulaire vers l'Algérie pour travailler sur les exploitations agricoles détenues par les colons français mais aussi vers les villes côtières algériennes en pleine expansion. À la fin des années 1930, on estimait qu'environ 85 000 migrants marocains se rendaient chaque année en Algérie.

En 1912, le « protectorat » colonial franco-espagnol a été officiellement établi sur le Maroc. Tandis que la France gagnait le contrôle de l'intérieur du pays, le protectorat espagnol se limitait au Sahara du Sud-Ouest et à la zone montagneuse du Rif, au nord du pays. La construction de routes, plusieurs autres projets infrastructurels et la croissance rapide des villes du littoral atlantique ont alors stimulé la migration rurale-urbaine à l'intérieur du Maroc.

L'ère coloniale (1912-56) a également marqué les débuts des mouvements migratoires à destination de la France. Au cours de la Première et de la Deuxième Guerre Mondiale, le France a souffert d'une pénurie de main-d'œuvre qu'elle a dû contrer de toute urgence en recrutement activement des dizaines de milliers de Marocains pour travailler dans ses usines, ses mines et ses forces militaires: 40 000 Marocains ont ainsi gonflé les rangs de l'armée française au cours de la Première Guerre Mondiale et 126 000 au cours de la Deuxième. La plupart de ces migrants sont ensuite retournés au Maroc après la fin de chacune de ces guerres.

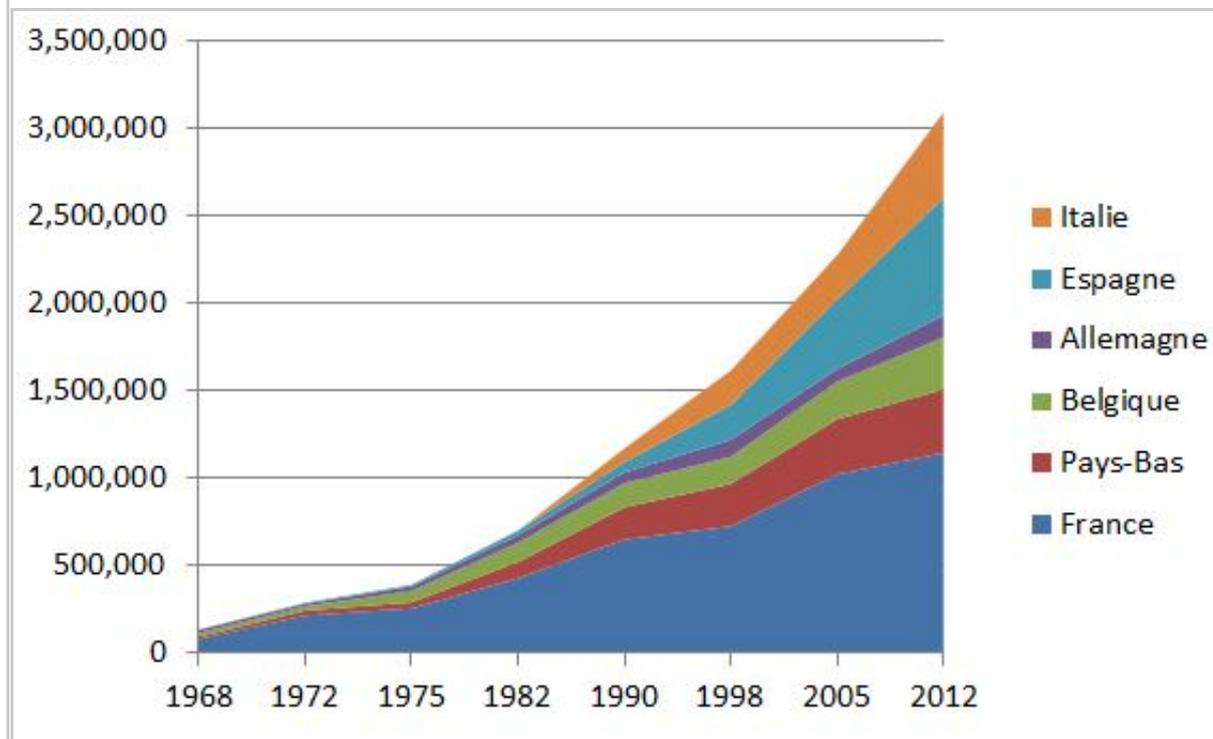
Bien que l'armée du Général Franco, le dictateur espagnol, ait recruté 40 000 Marocains originaires de la région du Rif pour gonfler ses rangs dans le Maroc espagnol au cours de la guerre

Année	France	Pays-Bas	Belgique	Allemagne	Espagne	Italie	Total
1968	84 000	13 000	21 000	18 000	1 000	N/A	137 000
1972	218 000	28 000	25 000	15 000	5 000	N/A	291 000
1975	260 000	33 000	66 000	26 000	9 000	N/A	394 000
1982	431 000	93 000	110 000	43 000	26 000	1 000	704 000
1990	653 000	184 000	138 000	62 000	59 000	78 000	1 174 000
1998	728 000	242 000	155 000	98 000	200 000	195 000	1 618 000
2005	1 025 000 ^a	316 000	214 000 ^a	73 000 ^b	397 000	253 000 ^b	2 278 000
2012	1 147 000	363 000	298 000	127 000	672 000	487 000	3 094 000

Remarque: Les années apparaissant dans ce tableau ont été choisies en raison du caractère limité des données disponibles.

Sources: El Mansouri 1996 (FR, NL, BE, DE 1968-90); Basfao et Taarji 1994 (IT 1982, 1990); Services nationaux de statistique (BE et FR 1998; NL, DE, ES, IT 1998; NL 2012); López García 1999 (ES 1968-90); Organisation internationale pour les migrations (OIM) et Fondation Hassan II 2003 (BE et FR 2002). ^a Données de 2002; ^b données de 2004; Ministère des Affaires étrangères du Maroc (FR, BE, DE, ES, IT 2012).

Figure 1. Évolution de la Population d'Origine Marocaine par Pays d'Installation, de 1968 à 2012



Remarque: Les années apparaissant dans ce tableau ont été choisies en raison du caractère limité des données disponibles.

Sources: El Mansouri 1996 (FR, NL, BE, DE 1968-90); Basfao et Taarji 1994 (IT 1982, 1990); Services nationaux de statistique (BE et FR 1998; NL, DE, ES, IT 1998;

NL 2012); López García 1999 (ES 1968-90); OIM et Fondation Hassan II 2003 (BE et FR 2002).^a Données de 2002; ^b données de 2004; Ministère des Affaires étrangères du Maroc (FR, BE, DE, ES, IT 2012).

De Travailleurs Invités à Résidents Permanents (1973-89)

Bien que le Maroc et les pays récepteurs insistaient sur le fait que cette migration était seulement temporaire, de nombreux migrants ne sont jamais rentrés au pays car ils ont fini par s'installer en Europe. Paradoxalement, ce sont les restrictions d'ordre migratoire qui ont alimenté cette tendance à l'installation permanente.

Le choc pétrolier de 1973 a annoncé une période de stagnation économique et de restructuration industrielle qui s'est traduite en Europe de l'Ouest par une hausse du chômage et un déclin de la demande en main-d'œuvre peu qualifiée, si bien que la migration de travail a connu un ralentissement marqué au cours des années suivantes. Alors que de nombreux pays ont fermé leurs frontières aux nouveaux immigrants à la recherche de travail et mis en place un système de visa pour les visiteurs marocains, la migration circulaire n'était alors plus possible. Cependant, plutôt que de réduire les flux migratoires, cette nouvelle approche a incité un nombre croissant de « travailleurs invités » à s'installer de manière permanente.

Au cours de la même période, la situation économique du Maroc s'est détériorée et, suite aux deux coups d'État manqués de 1971 et 1972, le pays est entré dans une période d'instabilité et de répression politiques. Dans le contexte d'une restriction accrue des mouvements migratoires, la situation au Maroc a incité de nombreux travailleurs migrants à rester du côté le plus sûr de la Méditerranée et d'y réunir leur famille.

Favorisée par les politiques hospitalières de rapprochement familial adoptées par les pays de destination européens, la migration marocaine est passée entre les années 1970 et 1980 d'une migration principalement circulaire ou de travail à une migration de nature plus permanente et familiale. C'est surtout cette migration familiale qui explique le quadruplement du nombre de Marocains vivant en Europe de l'Ouest, dont le nombre est passé de 291 000 en 1972, à la veille du choc pétrolier, à près de 1,2 million en 1992.

Le rapprochement familial revêtait alors deux formes différentes: le rapprochement familial « primaire » dans le cadre duquel les travailleurs, généralement de sexe masculin, étaient rejoints par leur femme et leurs enfants, et le rapprochement « secondaire », qui se produit lorsqu'un enfant de migrants marocains établis en Europe épouse une personne issue d'une région d'origine. Alors que le rapprochement familial primaire était presque totalement terminé à la fin des années 1980, le rapprochement secondaire s'est imposé au cours des années 1990 comme un facteur-clé de la continuité de la migration en provenance du Maroc. En 1998, le nombre de personnes de descendance marocaine résidant dans les principaux pays de destination européens était passé à 1,6 million.

Quant à la migration de retour, elle était restée relativement limitée par rapport aux autres groupes de migrants établis en Europe. L'analyse des données migratoires disponibles dans les pays de destination nord- et ouest-européens suggère qu'environ un quart des

Marocains ayant émigré entre 1981 et 2009 étaient retournés au Maroc, quoique cette proportion fluctue en fonction du cycle d'activité en Europe. Cette faible tendance au retour coïncide avec une forte tendance à la naturalisation. Entre 1992 et 2001, environ 430 000 Marocains établis en Belgique, au Danemark, en France, en Italie, en Norvège et aux Pays-Bas ont obtenu la nationalité d'un pays européen.

Migrations vers l'Europe du Sud et Au-Delà

Alors que la rapprochement familial explique en grande partie la pérennisation de la migration vers les pays de destination traditionnels en Europe du Nord et de l'Ouest, à partir du milieu des années 1980, l'Espagne et l'Italie se sont progressivement imposées comme deux nouvelles destinations de la migration marocaine, principalement en conséquence de l'augmentation rapide de la demande de main-d'œuvre migrante (et souvent clandestine) dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et d'autres services peu qualifiés. Au départ, la migration marocaine à destination de l'Europe du sud revêtait un caractère surtout circulaire puisque les Marocains pouvaient aller et venir librement.

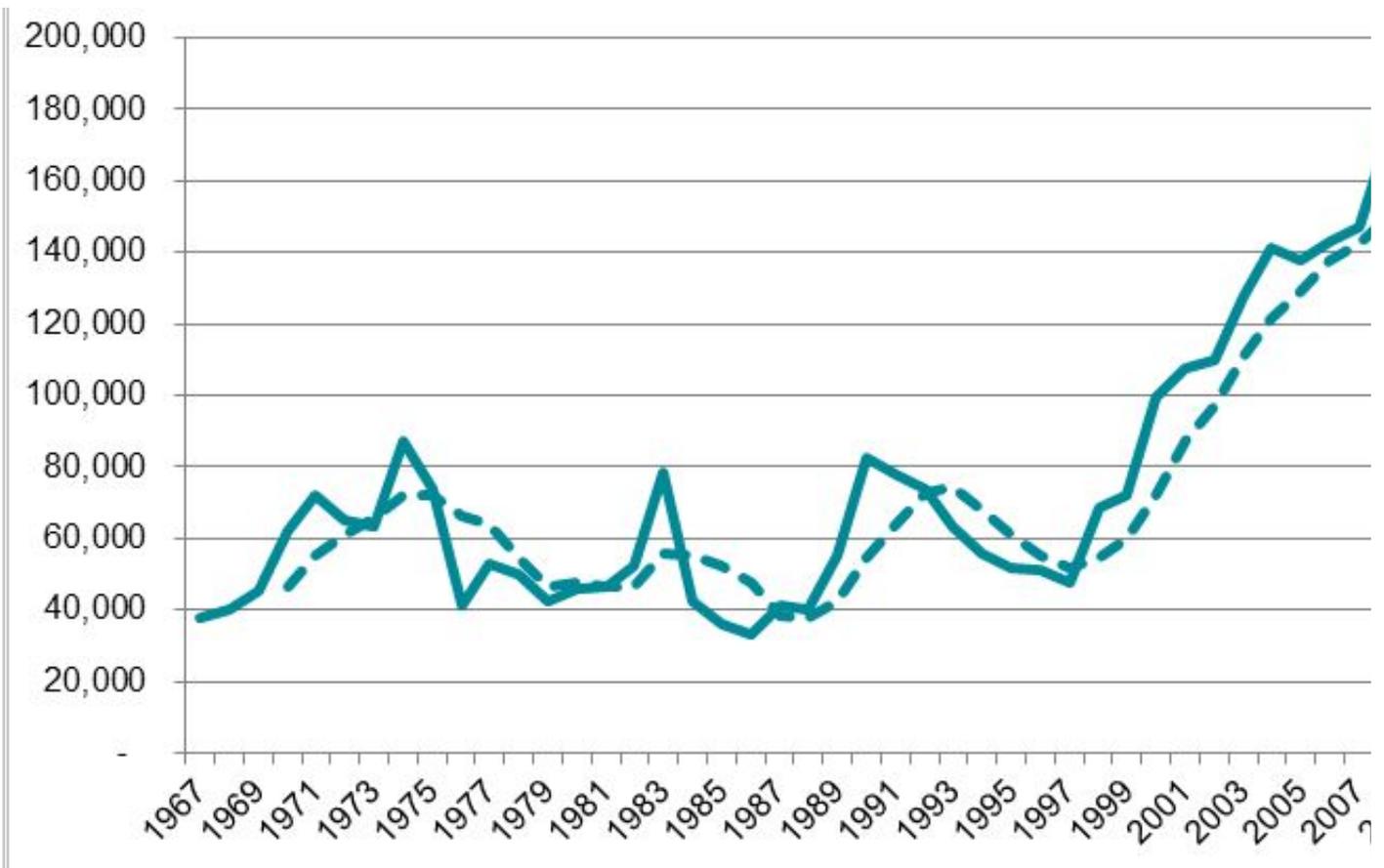
Mais la restriction des mouvements migratoires et l'augmentation des contrôles aux frontières ont interrompu ces trajectoires circulaires. Après que l'Espagne et l'Italie aient introduit un système de visa en 1990 et 1991 respectivement, un nombre croissant de Marocains ont commencé à émigrer illégalement par le détroit de Gibraltar, à dépasser la durée de séjour accordée par leur visa ou à choisir l'installation permanente. Malgré l'introduction puis l'expansion des restrictions aux frontières, la migration irrégulière s'est poursuivie, notamment en raison de la demande soutenue en main-d'œuvre dans les pays d'Europe du Sud.

À plusieurs occasions depuis la fin des années 1980, les autorités espagnoles et italiennes ont mené plusieurs campagnes successives visant à régulariser en masse un grand nombre de migrants, marocains ou autres. Ainsi, des centaines de milliers de migrants illégaux ont pu obtenir un statut juridique et, ultérieurement, réunir leur famille en Europe du Sud.

Ces facteurs expliquent que, malgré l'intensification des mesures restrictives, la population marocaine totale résidant officiellement en Espagne et en Italie est passée de quelque 20 000 personnes en 1980 à 1,2 million en 2010, selon les estimations. Alors que, par le passé, la population des migrants marocains se composait principalement d'hommes, une proportion croissante des travailleurs indépendants migrant vers le sud de l'Europe sont aujourd'hui des femmes qui travaillent comme employées de maison, nourrices, femmes de ménage ou encore dans le secteur de l'agriculture ou pour de petites industries.

Depuis les années 1970, un nombre relativement restreint de Marocains ont migré vers la Libye (environ 120 000) et les pays du Golfe riches en pétrole (plusieurs dizaines de milliers), où ils travaillent sous contrat temporaire. Plus récemment, les États-Unis et la province francophone du Québec, au Canada, ont attiré un nombre toujours plus élevé de Marocains généralement hautement qualifiés.

Figure 2. Estimation de la Migration Marocaine Annuelle Totale vers l'Europe, 1967-200



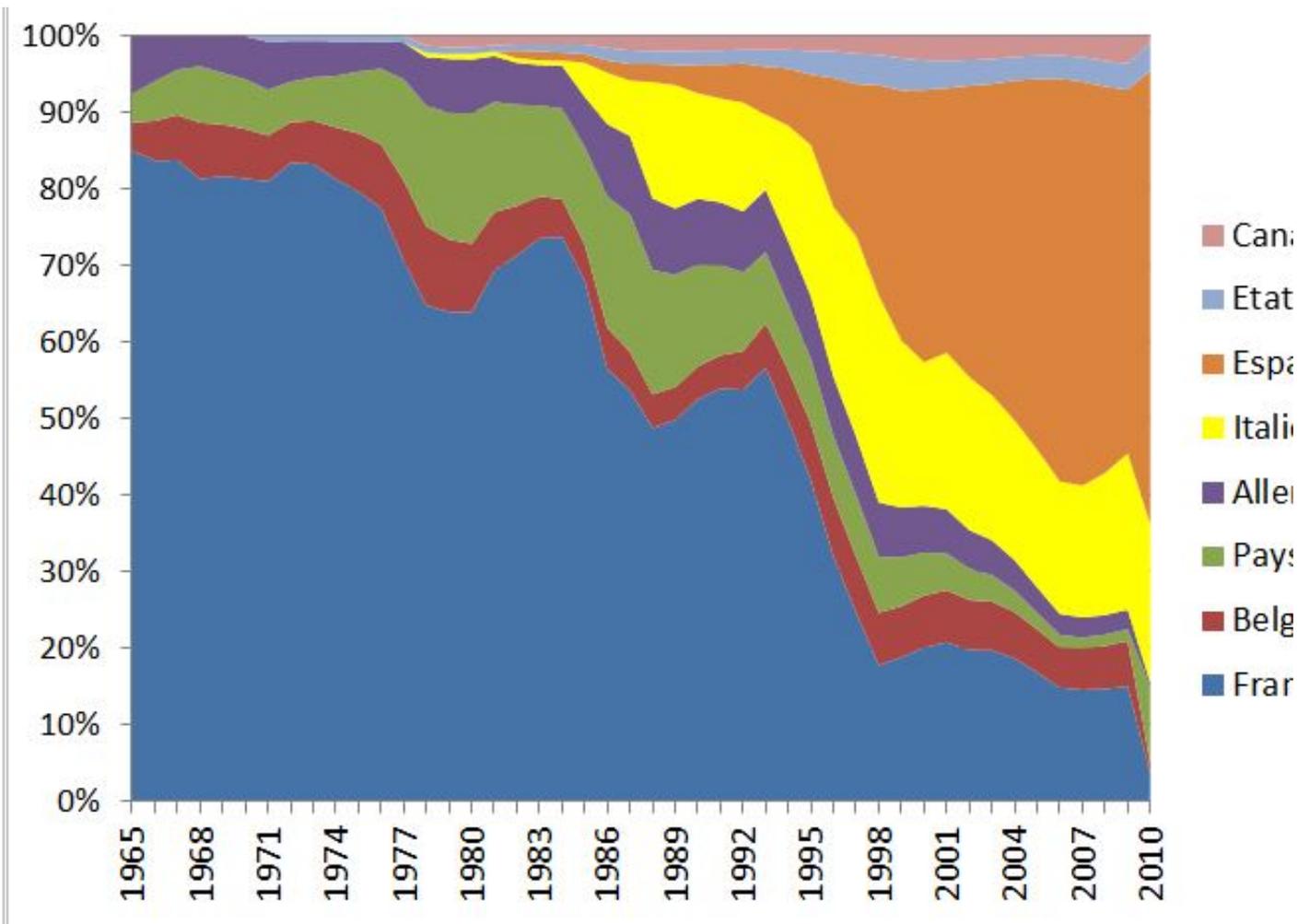
Remarque: La ligne pointillée représente la tendance basée sur une moyenne mobile de quatre années.

Source: Institut des Migrations Internationales, Université d'Oxford, base de données DEMIG C. www.imi.ox.ac.uk.

La population de migrants marocains en Europe a été quasiment multipliée par sept, passant de 300 000 en 1972, à la veille du gel des recrutements, à au moins 2,5 millions en 2010. Cette estimation ne tient pas compte des migrants marocains irréguliers, dont le nombre pourrait atteindre plusieurs centaines de milliers. La figure 2 indique que le *taux* d'émigration a également connu une *augmentation* rapide depuis la fin des années 1990 en dépit des mesures de restriction de l'immigration et de contrôle aux frontières.

Si l'on inclut les migrants établis dans les pays arabes et les Juifs marocains vivant en Israël, on dénombre aujourd'hui environ 4 millions de descendants marocains établis à l'étranger (plusieurs années, voir le tableau 2). La figure 3 illustre l'immense diversification de la migration marocaine en termes de destinations, bien au-delà de l'ancien pouvoir colonial français.

Figure 3. Émigration Marocaine vers les Principales Destinations, 1965-2010



Remarque: Estimations basées sur des moyennes mobiles sur cinq ans.

Source: Institut des Migrations Internationales, Université d'Oxford, base de données DEMIG C.

En 2010, c'était toujours la France qui accueillait la plus grande population de résidents en situation régulière de descendance marocaine (plus de 1,1 million), suivie par l'Espagne (766 000), l'Italie (486 000), les Pays-Bas (362 000), la Belgique (297 000) et l'Allemagne (126 000). On trouve également de plus petites communautés au Québec (53 000), aux États-Unis (33 000), au Royaume-Uni (26 000) et dans les pays scandinaves (voir tableau 2).

Tableau 2. Estimations du Nombre de Migrants Marocains dans le Monde

Country	Estimated Number of Moroccan Migrants (2010)
France	1,100,000
Spain	766,000
Italy	486,000
Netherlands	362,000
Belgium	297,000
Germany	126,000
Canada	53,000
USA	33,000
UK	26,000
Scandinavia	See table 2

Pays	Ressortissants marocains établis à l'étranger (2012)	Émigrants marocains Nés au Maroc (Autour de 2010)
Europe	3 058 429	2 419 000
France	1 146 682	871 000
Espagne	671 669	766 000
Italie	486 538	356 000
Belgique	297 919	179 000
Pays-Bas	264 909 (362 954 ^a)	168 000
Allemagne	126 954	63 000 ^c
Royaume-Uni	26 191	16 000
Autre	38 567	
Etats-Unis	33 047	34 680
Canada	53 707	n/a
Pays Arabes	214 451	
Libye	69 276	n/a
Algérie	45 451	n/a
Tunisie	30 635	n/a
Arabie saoudite	35 724	n/a
Etats arabes unis	15 935	n/a
Autre	17 430	n/a
Israël	700 000 ^b	153 000
Afrique subsaharienne	9 396	-
Autre	2 509	-
TOTAL	4 060 634	

Remarques: ^a. Inclut les 2^{ème} et 3^{ème} générations (CBS Pays-Bas); ^b. estimation de 2007 (de Haas 2007a: Population d'origine marocaine en Israël); ^c. citoyens marocains; Statistisches Bundesamt (Allemagne 2009).

Sources: Concernant les ressortissants marocains établis à l'étranger: Ministère des Affaires étrangères; Direction des Affaires Consulaires et Sociales (Citoyens marocains à l'étranger); concernant les émigrants marocains (1^{ère} génération): Organisation pour la coopération et le développement économiques (2012); *International Migration Outlook*: France (pour 2008), Pays-Bas (pour 2010), Belgique (pour 2009), Espagne (pour 2010), Italie (pour 2009), Israël (pour 2010); Enquête annuelle sur la population (estimation du Royaume-Uni pour 2008); U.S. Bureau du recensement des États-Unis (estimation des États-Unis pour 2000).

Le Maroc Comme Pays de Destination et de Transit

Depuis le milieu des années 1990, le Maroc s'est transformé en pays de destination pour les migrants d'Afrique subsaharienne et d'Europe. Cette migration reste encore particulièrement modeste au regard de l'échelle de l'émigration marocaine, mais elle n'en représente pas moins une évolution importante par rapport au passé.

Un nombre croissant de migrants issus d'Afrique de l'Ouest, de la République démocratique du Congo et d'autres pays africains obtiennent un visa pour se rendre au Maroc, où ils poursuivent des études et démarrent leur carrière professionnelle. Des femmes d'origine ouest-africaine et, plus récemment, d'origine philippine migrant vers le Maroc en tant que travailleuses domestiques et nourrices au service des ménages marocains les plus aisés; on observe aussi la présence encore discrète, mais en pleine croissance, de commerçants chinois dans les villes marocaines. En outre, les Européens sont de plus en plus nombreux à s'installer au Maroc, qu'ils soient travailleurs, entrepreneurs ou retraités. Le nombre de travailleurs migrants venus d'Europe, et notamment d'Espagne, a augmenté depuis le déclenchement de la crise économique en 2008.

Alors que le nombre d'étudiants et de travailleurs venus de pays africains tels que le Sénégal et le Mali (qui peuvent se rendre au Maroc sans visa) n'a cessé d'augmenter, la population d'immigrants africains présente au Maroc se compose également de demandeurs d'asile et de réfugiés fuyant les conflits et la répression de leur pays d'origine. Certains migrants africains appréhendent le Maroc comme une étape temporaire avant de tenter de pénétrer en Europe. Ces migrants arrivent souvent au Maroc via l'Algérie, par la frontière à l'est d'Oujda, après avoir traversé le Sahara par voie terrestre depuis le Niger. Une fois au Maroc, ils tentent parfois de pénétrer dans Ceuta ou Melilla, les deux villes portuaires situées sur la côte nord de l'Afrique et habitées de manière permanente par les Espagnols, et qui partagent leurs frontières avec le Maroc. Comme l'Espagne a conclu peu d'accords de rapatriement avec les pays subsahariens et en raison des problèmes d'identification, de nombreux migrants qui parviennent à pénétrer dans l'une de ces villes sont finalement remis en liberté.

Un nombre croissant de migrants ne parvenant pas ou n'essayant pas de pénétrer en Europe choisissent comme solution de rechange de s'installer au Maroc plutôt que de retourner dans leur pays d'origine, plus instable et substantiellement plus pauvre. Des dizaines de milliers d'entre eux se sont installés de manière semi-permanente dans des villes telles que Casablanca, Rabat ou Fez, où ils trouvent du travail dans les secteurs des services informels, des services domestiques, du petit commerce et de la construction. La présence d'un nombre croissant d'immigrants venus d'Afrique subsaharienne se traduit également par une plus grande diversité religieuse au point de revitaliser, du moins dans une certaine mesure, la vie chrétienne dans certaines villes de ce pays à prédominance musulmane.

Le printemps arabe a eu peu d'effet sur la migration marocaine, notamment parce que les Marocains sont relativement peu nombreux à vivre dans les pays secoués par des conflits violents, mais aussi en raison de l'éloignement géographique du Maroc par rapport à ces pays.

Réfugiés, Migrants en Situation Irrégulière et Opinion Publique

Alors que les immigrants africains comme européens sont souvent dénués de statut juridique au Maroc, les migrants et les réfugiés venus d'Afrique subsaharienne sont régulièrement ciblés par de violentes agressions racistes et des actes de discrimination. Ces dernières années, la police a réalisé des rafles fréquentes dans les quartiers d'immigrants des grandes villes et dans les camps improvisés à proximité de Ceuta et de Melilla. Certains migrants ont été déportés de manière aléatoire via la frontière algérienne sans que leur droit à la protection n'ait été vérifié, ce qui constitue une infraction au principe de non refoulement.

En novembre 2012, *Maroc Hebdo* présentait les migrants subsahariens comme le « péril noir » sur sa page de couverture, suggérant qu'ils sont à l'origine de l'augmentation du trafic de drogues et de la prostitution et qu'ils sont un problème tant sur le plan humain que sécuritaire. Les politiciens marocains ont également avancé que la migration subsaharienne se traduit par une augmentation du chômage.

En réaction au racisme institutionnalisé et à la transformation de ces populations en bouc-émissaires, un secteur dynamique de la société civile a fait son apparition au Maroc. Il se compose d'organisation pour le respect des droits humains et d'associations de migrants marocains établis à l'étranger, ainsi que de migrants subsahariens, d'organisations confessionnelles, d'avocats et de groupes locaux de soutien aux migrants tels qu'ABCDS et GADEM. Ces groupes jouent un rôle vital dans la mesure où ils apportent une assistance pratique aux migrants et aux réfugiés et luttent pour les aider à bénéficier des droits de résidence et d'un accès aux services publics.

Une minorité importante de migrants établis au Maroc ont quitté leur pays pour des motifs prévus par la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Jusque récemment, les autorités marocaines partageaient du principe que quasiment tous les immigrants subsahariens présents sur leur territoire étaient des « migrants économiques » en chemin vers l'Europe. Toutefois, en 2007, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) a signé un accord de siège avec le gouvernement marocain, ce qui s'est traduit par une amélioration, certes limitée, de la situation des réfugiés et demandeurs d'asile dans le pays.

Depuis lors, les détenteurs d'une carte de l'UNHCR ont été moins souvent l'objet de harcèlement ou d'expulsion. Dans certains cas, leur accès aux systèmes publics d'éducation et de santé s'est également amélioré, même si de nombreux problèmes subsistent et que les autorités marocaines refusent généralement de délivrer un permis de résidence aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. À la mi-2013, le bureau de l'UNHCR au Maroc avait enregistré 874 réfugiés et 3 706

demandeurs d'asile.

Politiques Relatives à l'Émigration, aux Transferts de Fonds et à l'Intégration à l'Étranger

Depuis les années 1960, les autorités marocaines encouragent l'émigration pour des motifs politiques et économiques. Il a favorisé le recrutement de personnes issues des zones berbérophones relativement marginales du sud-ouest de la vallée du Sous, des oasis du sud-est du pays et des montagnes du Rif au nord, une région connue pour son attitude réfractaire face à l'autorité centrale. En particulier, il était espéré que les transferts de fonds puissent fonctionner comme une soupape de sécurité politique en réduisant la pauvreté, le chômage et le mécontentement.

Jusque dans les années 1990, les autorités marocaines ont tenté de préserver un contrôle étroit sur les Marocains établis en Europe en décourageant activement leur intégration dans leur société d'accueil, y compris sous forme de naturalisation - au grand dam de certains pays de l'UE ayant adopté des politiques allant dans le sens contraire. Les autorités marocaines envoyaient des enseignants et des imams marocains à l'étranger et assuraient l'éducation des enfants des migrants en langue arabe pour qu'ils n'oublient pas leurs racines et pour empêcher l'intégration et l'assimilation, ces phénomènes étant également perçus comme une menace à la continuité des transferts monétaires vitaux pour le pays.

Par le biais des ambassades, consulats, mosquées et organisations de migrants créées par l'État marocain, telles que les « amicales », les migrants marocains se voyaient véritablement découragés de créer des organisations indépendantes et d'adhérer à un syndicat ou un parti politique.

En s'y prenant ainsi, les autorités marocaines souhaitaient empêcher les migrants de s'organiser politiquement pour ensuite former une force d'opposition établie à l'étranger. Au cours des années 1970 et 1980, il n'était pas inhabituel que les agitateurs politiques vivant en Europe soient harcelés lorsqu'ils rendaient visite à leur famille et leurs amis au Maroc. Toutefois, il est devenu de plus en plus flagrant que les politiques marocaines avaient pour effet d'éloigner les populations de migrants des institutions de l'État plutôt que de les rapprocher de leur pays d'origine.

Par conséquent, les autorités du pays ont changé d'approche au début des années 1990. La répression active a fait place, dans une large mesure, à la sollicitation d'une diaspora marocaine en pleine expansion. Accompagnée par le démantèlement de l'appareil de contrôle en Europe, cette période a fait naître une attitude plus favorable relativement à la naturalisation et à la double nationalité. Mais un autre facteur a aussi favorisé ce changement d'attitude de la part des autorités marocaines: l'inquiétante stagnation des transferts de fonds, autour de 2 milliards de dollars par an au cours des années 1990, qui a fait surgir la crainte d'un futur déclin.

Ces changements ont également coïncidé avec une certaine libéralisation de la société marocaine

au cours de cette période. Les libertés civiles devenant plus nombreuses, les migrants disposaient de meilleures possibilités pour établir des organisations, par exemple des associations de Berbères, de villes natales ou d'assistance.

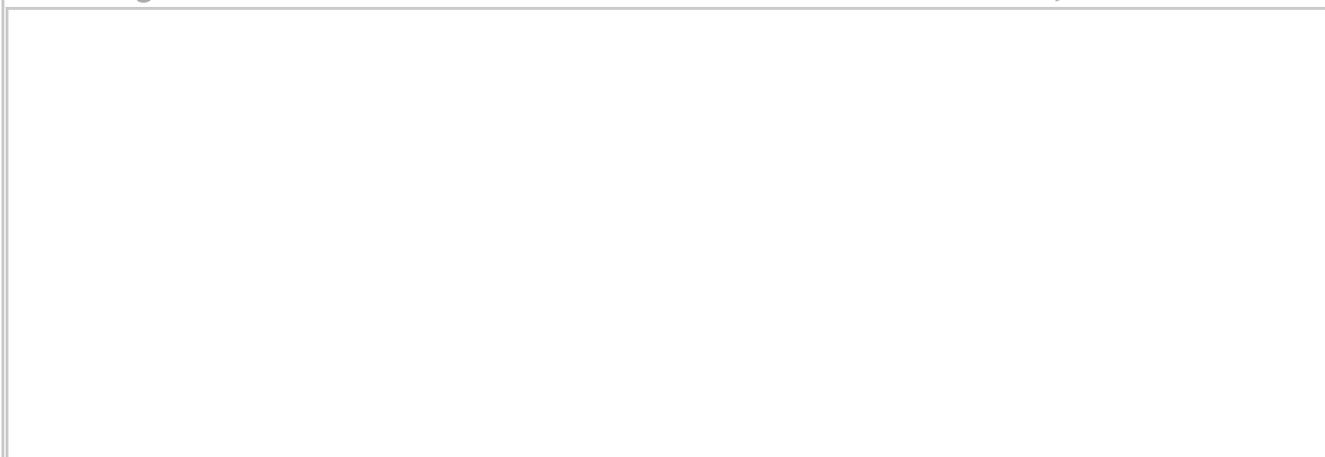
L'année 1990 a marqué la création du Ministère de Marocains résidant à l'étranger. Cette même année, les autorités marocaines ont établi la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'étranger, dont l'objectif est de renforcer les liens entre les migrants et le Maroc. Cette fondation vise à aider les migrants de multiples manières, aussi bien en Europe que pendant leurs vacances d'été au Maroc, et cherche aussi à informer et guider les migrants relativement aux possibilités d'investissement. En 2007, la Roi Mohammed VI a établi le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME). Il s'agit en fait d'un conseil consultatif des émigrants visant à conseiller les autorités marocaines sur la meilleure manière de défendre les intérêts des émigrants marocains et d'accroître le potentiel de la migration pour le développement. Les migrants membres de ce conseil consultatif sont nommés par le Roi.

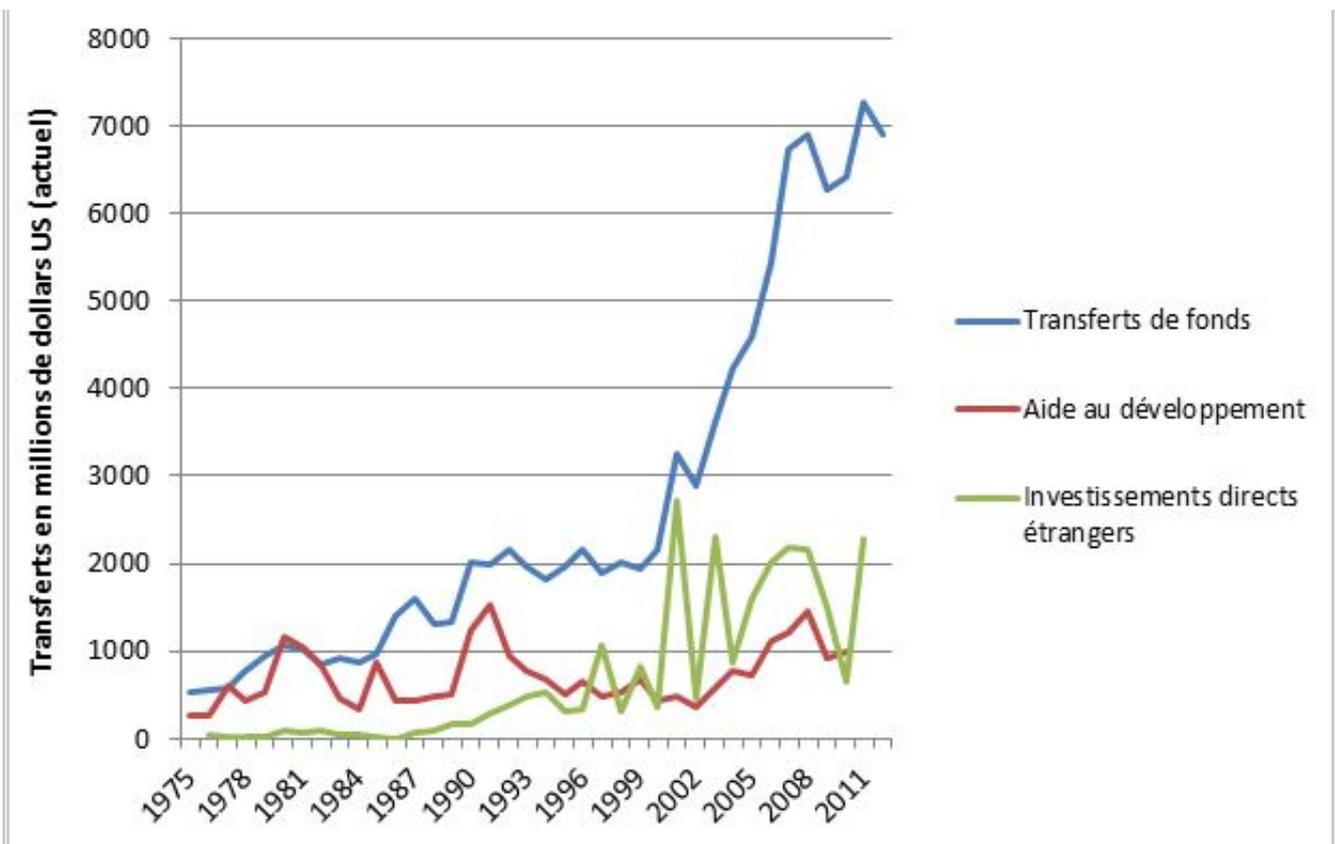
L'Essor des Transferts de Fonds

Le Maroc a réussi relativement efficacement à canaliser les transferts de fonds via des voies officielles tels que les banques et les sociétés de transfert d'argent. Depuis les années 1990, les Marocains peuvent transférer des fonds de manière plus facile, moins coûteuse et plus attrayante en raison de l'expansion des branches des banques marocaines en Europe, encouragée par les autorités, de la levée des restrictions sur les devises étrangères, de mesures fiscales favorables aux migrants et de dévaluations qui ont eu pour effet d'accroître la valeur des devises étrangères.

À première vue, ces politiques semblent avoir inversé la tendance à la stagnation des transferts monétaires: depuis l'an 2000, les transferts officiels ont connu un essor spectaculaire, au point d'atteindre l'équivalent de 6,9 milliards de dollars en 2012. Toutefois, c'est l'augmentation de la migration vers l'Espagne, l'Italie et d'autres nouvelles destinations qui constituent le facteur le plus important pour expliquer cet essor des transferts de fonds. La crise économique mondiale n'a entraîné qu'un faible déclin des transferts en 2009, après quoi ils ont repris leur hausse avant de se stabiliser.

Figure 4. Transferts Monétaires Officiels à Destination du Maroc, 1975-2012





Source: Banque mondiale, base de données des indicateurs de développement dans le monde, <http://databank.worldbank.org/data/views/variableSelection/selectvariables.aspx?source=world-development-indicators#>.

Les transferts de fonds, qui constituent une source cruciale et relativement stable de devises étrangères, sont devenus un instrument vital pour maintenir l'équilibre de la balance des paiements marocaine. En 2012, les transferts de fonds officiels représentaient environ 7 % du produit intérieur brut (PIB). Au cours des années 2000, les transferts de fonds étaient environ six fois plus élevés en moyenne que le montant de l'aide publique au développement versée au Maroc, et trois fois plus élevées que les investissements directs étrangers, qui sont aussi bien plus volatils (voir figure 4).

On estime toutefois que le montant réel des transferts de fonds est plus élevé encore car des transferts sont également réalisés par des canaux informels ou sous forme de biens ramenés au Maroc.

Malgré le niveau des transferts de fonds, relativement peu de Marocains résidant à l'étrangers semblent disposés à démarrer une entreprise au Maroc. Les autorités marocaines ont donc essayé d'attirer les capitaux des migrants en adoptant des mesures fiscales incitatives en leur faveur, en combattant la corruption et en supprimant les obstacles bureaucratiques à l'investissement, par exemple en simplifiant les procédures administratives à suivre pour obtenir un permis d'exploitation.

Peu de données concrètes viennent cependant confirmer le succès de ces initiatives, alors que les

problèmes de corruption et le manque de confiance généralisé dans institutions étatique, y compris le pouvoir judiciaire, continuent de dissuader les investisseurs potentiels. Parallèlement, certaines voix s'élèvent pour dénoncer la « culture de la migration » et la dépendance envers les transferts de fonds qui alimentent les comportements passifs, émoussent l'esprit d'entreprise et atténuent les pressions exercées en faveur de véritables réformes politiques et économiques.

Maroc, Migration et Diplomatie Régionale

Le contrôle de la migration est l'une des plus hautes priorités de l'Union européenne, ce qui n'est pas sans créer d'importantes tensions dans sa relation avec le Maroc. En particulier, le fait que le Maroc réadmette des migrants en situation irrégulière constitue une question urgente dans les négociations avec l'Union européenne, qui n'a pas été résolue à ce jour.

Au point le plus étroit du détroit de Gibraltar, l'Espagne se situe à environ 15 kilomètres du littoral marocain et les enclaves espagnoles de Ceuta et Melilla, sur la côte nord du Maroc, représentent littéralement « l'Europe en Afrique ». Malgré l'intensification des contrôles aux frontières, des milliers de Marocains et d'autres ressortissants africains parviennent chaque année à pénétrer une Europe dénuée de frontières internes. Bien qu'il soit important de signaler que la majorité des migrants marocains traversent la frontière européenne en toute légalité, l'accroissement des mesures restrictives a entraîné une hausse des traversées clandestines.

Le plus souvent, les Marocains et autres Africains en situation irrégulière entrent en Europe avec des faux papiers, en se cachant dans des camions ou de la van de migrants ou encore à bord de *pateras* (petits bateaux de pêche conduits par des passeurs) ou des hors-bords, et même parfois en contournant à la nage les clôtures frontalières de Ceuta et Melilla. Depuis le milieu des années 1990, plutôt que de mettre fin aux mouvements migratoires, l'intensification des patrouilles des autorités frontalières dans le détroit de Gibraltar a incité les migrants à emprunter d'autres routes plus à l'est sur la côte méditerranéenne et à explorer de nouveaux points de passage vers l'Europe, par exemple les Îles Canaries. On estime que des milliers de migrants périssent chaque année au cours de telles traversées.

En 1996, le Maroc a signé l'accord d'association euro-méditerranéen (AAEM) avec l'Union européenne, premier partenaire économique du pays, dans l'objectif de créer une zone de libre-échange. Cet accord se traduit depuis l'an 2000 par la suppression des droits de douane sur de nombreux produits, dont le nombre devrait s'accroître à l'avenir.

En 2003, le Maroc a voté une nouvelle loi pour réglementer l'entrée et le séjour des étrangers. Cette loi prévoyait de lourdes sanctions contre la migration clandestine et le trafic des êtres humains mais ignorait en grande partie les droits des migrants. Selon les détracteurs de cette loi, le Maroc avait plié sous la pression de l'Union européenne, qui souhaiterait qu'il devienne son « gendarme » en Afrique du Nord.

En juin 2013, le Maroc et neuf pays européens ont signé un partenariat de mobilité qui définit les objectifs politiques d'une « gestion » plus efficace de la migration. Toutefois, loin d'un plan politique concret, il s'agit plutôt d'une déclaration mutuelle d'intention d'entamer des négociations qui porteront sur la facilitation de la délivrance de visas aux étudiants et aux migrants hautement qualifiés marocains en échange de la collaboration du Maroc relativement à la réadmission des migrants irréguliers. Il reste à voir dans quelle mesure ce plan sera mis en œuvre; il est en tout cas fort probable que le Maroc, pour des raisons intérieures mais aussi diplomatiques, continuent de s'opposer à la réadmission systématique des ressortissants non marocains.

Le caractère de plus en plus indépendant de l'orientation politique du Maroc a éclaté au grand jour en 2013, lors de l'annonce d'une importante réforme de la politique migratoire, influencée par la multiplication des critiques émises par les ONG nationales et internationales concernant l'escalade de la violence à l'encontre des migrants. En août 2013, l'association GADEM a compilé en collaboration avec d'autres associations un rapport particulièrement critique détaillant les nombreux mauvais traitements subis par les migrants, et causant l'embarras des autorités marocaines sur la scène internationale. En septembre 2013, le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a publié un rapport officiel critiquant la politique migratoire du Maroc, trop orientée sur la sécurité et inattentive aux droits des migrants. Ce rapport s'accompagnait d'un certain nombre de recommandations politiques, dont le droit d'asile et la régularisation des migrants d'origine africaine et européenne en situation irrégulière. Le cabinet royal a rapidement donné son aval à ce rapport, mettant par là-même en mouvement une réforme de l'immigration qui pourrait se révéler d'une grande portée.

Après que le roi Mohammed a officiellement apporté son appui, les choses ont rapidement évolué. Par exemple, le Maroc a rouvert son Bureau de Protection des Réfugiés et Apatrides, permis aux enfants des migrants d'accéder à l'éducation publique et annoncé une réglementation « exceptionnelle » qui sera exécutée en 2014. Ces politiques, même s'il reste encore à voir comment elles seront appliquées, semblent représenter une importante rupture avec le passé. Elles peuvent également être interprétées comme l'affirmation de l'indépendance du pays et son refus de se soumettre aux désirs de l'Union européenne. Ces réformes pourraient aussi s'avérer bénéfiques en renforçant les relations stratégiques du Maroc avec les pays subsahariens et en lui donnant plus de poids et de crédibilité lors des négociations avec l'Union européenne, par exemple au sujet des réadmissions.

Bien que les autorités marocaines respectent officiellement les politiques de lutte contre l'immigration clandestine de l'Union européenne, de grands doutes planent sur la crédibilité et l'efficacité de ces dernières. Le Royaume est réticent à réadmettre et expulser en masse les migrants clandestins venus de pays subsahariens car cela pourrait nuire à ses relations stratégiques avec ces pays. Cette situation explique en partie pourquoi les ressortissants du

Sénégal, un grand allié régional, n'ont pas besoin de visa pour se rendre au Maroc.

Aux yeux des autorités marocaines, l'intention européenne de créer un « espace commun euro-méditerranéen » paraît peu crédible, pour plusieurs raisons. Premièrement, les Européens peuvent se rendre au Maroc sans restriction ou presque alors que les Marocains font l'objet de politiques restrictives. Deuxièmement, les politiques protectionnistes continuent d'empêcher le Maroc d'exporter librement ses produits agricoles vers l'Union européenne alors même que de nombreux travailleurs migrants marocains en situation irrégulière participent à la récolte des produits agricoles dans les pays de l'UE.

Selon la perspective marocaine, la migration est une ressource cruciale de développement qui réduit la pauvreté et le chômage, favorise la stabilité politique et génère des transferts de fonds. Dans le contexte du printemps arabe et de pressions internes croissantes en faveur d'une réforme, l'émigration est considérée comme un important facteur de stabilité.

Perspectives Futures de la Migration Marocaine

Au vu de taux de chômage élevé parmi les jeunes, du bas niveau des salaires et des possibilités limitées offertes par le pays, il semble que la propension des Marocains à émigrer devrait demeurer élevée au cours des dix à vingt prochaines années. Qui plus est, la hausse du niveau d'instruction et l'exposition croissante aux médias ont accentué les ambitions tandis que pour de nombreux jeunes peu qualifiés, mais aussi de plus en plus de Marocains hautement qualifiés, la migration continue de représenter une trajectoire prometteuse vers la réussite.

La crise économique en Espagne et dans d'autres pays européens a entraîné un ralentissement de l'émigration et une augmentation des retours, et même un mouvement d'immigration encore ténu en provenance de l'Europe. La question-clé ici est de savoir s'il s'agit d'une réaction temporaire face au déclin de la demande en main-d'œuvre ou s'il s'agit de l'amorce d'une transition plus structurelle des schémas migratoires caractérisée par un déclin durable de l'émigration. L'ampleur de la reprise de l'émigration marocaine dépendra essentiellement de la capacité des pays de destination européens à se remettre de la crise économique actuelle et de la rapidité de ce redressement.

Il est toutefois peu probable que l'émigration marocaine se tarisse complètement. Même si des pays tels que la France, l'Italie et l'Espagne continuent de connaître des difficultés économiques, il n'en est pas moins probable que la demande de travailleurs migrants marocains se maintienne dans les secteurs de l'agriculture, de la construction et des services, ou encore du travail domestique. En outre, comme cela s'est déjà produit auparavant, le caractère limité des possibilités d'emploi dans les pays de destination traditionnels pourraient inciter les Marocains à émigrer vers de nouvelles destinations en Europe ou ailleurs.

Il est néanmoins probable que l'émigration ralentisse à moyen et long terme suite au déclin sensible du nombre de Marocains qui arriveront sur le marché du travail au cours des prochaines décennies, même si cela dépendra aussi, bien entendu, de la croissance économique et de la stabilité politique futures du pays. Si ces deux derniers facteurs sont favorables, le Maroc *pourrait* devenir un pays de « transition migratoire » caractérisé à la fois par un déclin de l'émigration et une hausse de l'immigration. Ce processus est peut-être même déjà amorcé si l'on en tient compte du nombre croissant d'immigrants venus des pays subsahariens ou d'ailleurs.

Et même si les responsables politiques et les médias du Maroc insistent sur le caractère temporaire et transitoire de l'immigration subsaharienne, une proportion croissante de ces migrants choisissent de s'installer à long terme ou de manière permanente. Leur présence confronte la société marocaine à un ensemble totalement nouveau de questions sociales et juridiques qui sont typiques des pays d'immigration et qui ne correspondent pas encore à l'image que le pays nourrit de lui-même, qui est celle d'un pays d'immigration. L'annonce récente d'une nouvelle réforme de la politique migratoire, qui prévoit la régularisation de migrants en situation irrégulière, signale peut-être que le Maroc commence à accepter cette nouvelle réalité de la migration.

Remerciements: Les travaux de recherche ayant abouti à ces conclusions s'inscrivent dans le cadre du projet DEMIG. Ils ont bénéficié du financement du Conseil européen de la recherche en vertu du septième programme-cadre de la Commission européenne (FP7/2007-2013) / Convention de subvention du CER n°240940. L'auteur souhaite remercier Dominique Jolivet, Katharina Natter et Aysen Ustubici pour leurs commentaires sur les versions antérieures du texte de cet article, ainsi que Simona Vezzoli et María Villares-Varela pour leur rôle crucial dans la collecte de la base de données DEMIG C2C sur la migration.

Sources

Alioua, Mehdi. 2005. La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb: L'exemple de l'étape marocaine. *Maghreb Machrek*, 185.

Association marocaine d'Études et de Recherche en Migrations (AMERM). 2009. *Les marocains et les Migrants subsahariens: Quelles relations?* Rabat: AMERM.

Bachelet, Sebastien. 2014. Morocco Trials a 'Radically New' Politics of Migration for Sub-Saharan Africans. AllAfrica.com, 15 janvier 2014. **Disponible en ligne.**

Barros, Lucile, Mehdi Lahlou, Claire Escoffier, Pablo Pumares et Paolo Ruspini. 2002.

« L'immigration Irrégulière Subsaharienne à Travers et Vers le Maroc. » Genève: Organisation internationale du travail. **Disponible en ligne.**

Basfao, Kacem and Hinde Taarji, eds. 1994. *Annuaire de l'Émigration Maroc*. Rabat: Eddif.

Belguendouz, A. 2009. *Le Maroc et la migration irrégulière - une analyse sociopolitique*. Florence: Consortium for Applied Research on International Migration (CARIM) - module socio-politique.

Berriane, Johara. 2007. Les étudiants subsahariens au Maroc: des migrants parmi d'autres? Paper Atelier sur les migrations africaines: Comprendre les dynamiques des migrations sur le continent. Accra: Centre for Migration Studies and International Migration Institut, 18-21 septembre 2007.

Disponible en ligne.

Berriane, Johara. 2012. Ahmad al-Tijani and his Neighbors. The Inhabitants of Fez and their Perceptions of the Zawiya, in P. Desplat et D. Schulz, D., eds., *Prayer in the City: The Making of Sacred Place and Urban Life* (Bielefeld: Transcript Verlag): 57-75.

Berriane, Mohamed, Mohammed Aderghal, Mhamed Idrissi Janati, and Johara Berriane. 2010. *New mobilities around Morocco: A case study of the city of Fes*. Oxford/Rabat: International Migration Institute (IMI)/ Université Mohammed V Agdal Rabat). **Disponible en ligne.**

Berriane, M., Aderghal, M., Janati, M. I., and Berriane, J. 2013. Immigration to Fes: The Meaning of the New Dynamics of the Euro-African Migratory System. *Journal of Intercultural Studies*, 34, no. 5, 486-502.

CNDH (National Council of Human Rights). 2013. *Foreigners and Human Rights in Morocco for a radically new asylum and migration policy*. Executive summary. **Disponible en ligne.**

CIMADE. 2004. *La Situation Alarmante des Migrants SubSahariens en transit au Maroc et les Conséquences des politiques de l'Union Européenne*. Paris: CIMADE.

de Haas, Hein. 2007. Morocco's migration experience: A transitional perspective. *International Migration* 45 (4): 39-70. **Disponible en ligne.**

---. 2007. *The Myth of Invasion: Irregular migration from West Africa to the Maghreb and the European Union*. Rapport de recherche de l'IMI Oxford, Institut des Migrations Internationales, Université d'Oxford. **Disponible en ligne.**

de Haas, Hein et Nando Sigona. 2012. Migration and revolution, *Forced Migration Review* 39. **Disponible en ligne.**

de Haas, Hein et Simona Vezzoli. 2010. Time to Temper the Faith: Comparing the Migration and Development Experiences of Mexico and Morocco. *Migration Information Source*, 29 juillet 2010. **Disponible en ligne.**

El Mansouri, E. 1996. *La Communauté Marocaine à l'Étranger*. Séminaire sur La Migration Internationale, 6-7 juin, 1996. Rabat: Centre d'Études et de Recherches Démographiques (CERED), 79-93.

Elmadmad, Khadija. 2004. *La nouvelle loi marocaine relative à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, et à l'émigration et l'immigration irrégulières*. Florence: European University Institute, RSCAS. **Available online.**

Groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants (GADEM). 2013. *Report on Morocco's implementation of the international convention on the protection of the rights of all migrant workers and members of their families*. Executive summary. Rabat: GADEM. **Available online.**

Organisation internationale pour les migrations (IOM) et Fondation Hassan II. 2003. *Marocains de l'Extérieur*. Rabat: Fondation Hassan II. **Disponible en ligne.**

Khachani, M. 2010. *Maroc - Migration, marché du travail et développement*, 68. Genève: OIT. **Disponible en ligne.**

Lahlou, Mehdi. 2005. *Migrations irrégulières transméditerranéennes entre le Maghreb et l'Union Européenne: Évolutions Récentes*. Rapport de Recherche. Florence: European University Institute, RSCAS. **Disponible en ligne.**

Lindstrom, Channe. 2002. *Report on the Situation of Refugees in Morocco: Findings of an exploratory study*. Le Caire: FMRS/Université américaine du Caire. **Disponible en ligne.**

López García, Bernabé. 1999. Immigration Marocaine et Commerce Ethnique en Espagne, M. Berriane and H. Popp, eds., *Migrations Internationales entre le Maghreb et l'Europe*. München, Rabat: Technische Universität München, Université Mohammed V, 51-58.

Natter, Katharina. 2013. 'The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000-2007): Political Rationale and Policy Processes'. Oxford: IMI, DOI: 10.1111/imig.12114. **Disponible en ligne.**

Sadiqi, Fatima. 2004. *Migration-Related Institutions and Policies in Morocco*. Florence: European University Institute, RSCAS. **Disponible en ligne.**

Wunderlich D. 2010. Differentiation and Policy Convergence against Long Odds: Lessons from Implementing EU Migration Policy in Morocco. *Mediterranean Politics* 15 (2): 249-72.

IF YOU HAVE QUESTIONS OR COMMENTS ABOUT THIS ARTICLE, CONTACT US AT
Source@MigrationPolicy.org

Source URL: <http://www.migrationpolicy.org/article/maroc-preparer-le-terrain-pour-devenir-un-pays-de-transition-migratoire>